

9 Zooms Territoriaux

Photo 32 : La Guadeloupe vue de la Soufrière



9.1 Zoom sur Marie-Galante

En bref

Trois communes : Grand-Bourg, Capesterre-de-Marie-Galante et Saint-Louis

Une Communauté de Communes : la CCMG pour développer le « pays de Marie Galante »

Population 2008 : 11 872 habitants

Densité : 75,1 hab/km²

Evolution depuis 1999 : - 0,5%

Superficie : 158km²

Occupation du sol	Superficie (ha)
Urbanisation	309 ha (2%)
Espaces agricoles	8 827 ha (55%)
Espaces naturels : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	2 861 ha (18%)
Espaces naturels : forêt de feuillus	3 467 ha (22%)
Espace naturels : espaces ouverts	15ha
Mangrove	
Zones humides et retenues d'eau	480 ha (3%) soit 627 mares recensées en 2010, disparition de 77 mares depuis 2011

Le territoire

Marie-Galante est une île corallienne plate tournée vers la Guadeloupe pour ses relations économiques, notamment grâce à des liaisons maritimes et aériennes quotidiennes.

Le territoire est rural avec une activité économique orientée vers la pêche et l'agriculture. La canne, omniprésente sur l'île, alimente une production industrielle de sucre, rhum et sirop de batterie de façon plus artisanale. L'habitat est regroupé sur les trois zones urbaines ainsi qu'autours des axes de circulation (habitat diffus).

Marie-Galante possède un patrimoine historique remarquable avec des vestiges archéologiques et des témoins du passé cannier de l'île. Les milieux naturels présentent une remarquable biodiversité avec notamment plusieurs centaines de zones humides. Enfin c'est un pays avec une forte identité culturelle.

Enjeux et conflits d'usages sur le territoire

La double insularité handicape le développement de l'île, le chômage est fort et le manque de moyens humains et économique pénalisent la modernisation. Le domaine de la santé est ainsi sous équipé. Les déchets, actuellement mis en décharges brutes ou en dépôts sauvages ont un impact paysager et sanitaire dommageable à l'île. L'assainissement de l'île, bien qu'en amélioration présente encore des risques de rejets polluants. Bien que riche, le patrimoine bâti est peu géré et mis en valeur. La valorisation des ressources d'énergies renouvelables (solaires, éolien) devrait être aussi développée.

Tendance évolutive

L'île est relativement préservée d'un développement agressif. La tendance est à valoriser cette préservation en tant qu'atout touristique. La dynamisation et la modernisation de la filière sucre est aussi un enjeu fort, l'avenir agricole de Marie-Galante est dépendante du fonctionnement de l'usine de Grande-Anse aujourd'hui vétuste. Le projet de centrale bagasse/charbon est un des axes exploré pour continuer l'activité. Le secteur des déchets est en train de s'améliorer de façon notable (opération de compostage, projet de quai de transfert...). Le rôle de la CCMG dans le domaine de l'eau, des déchets et de l'énergie s'est renforcé. Marie Galante devra aussi faire face à la croissance de la consommation des ressources (énergie notamment, transports) qui nécessitent des actions de sensibilisation pour un développement durable.

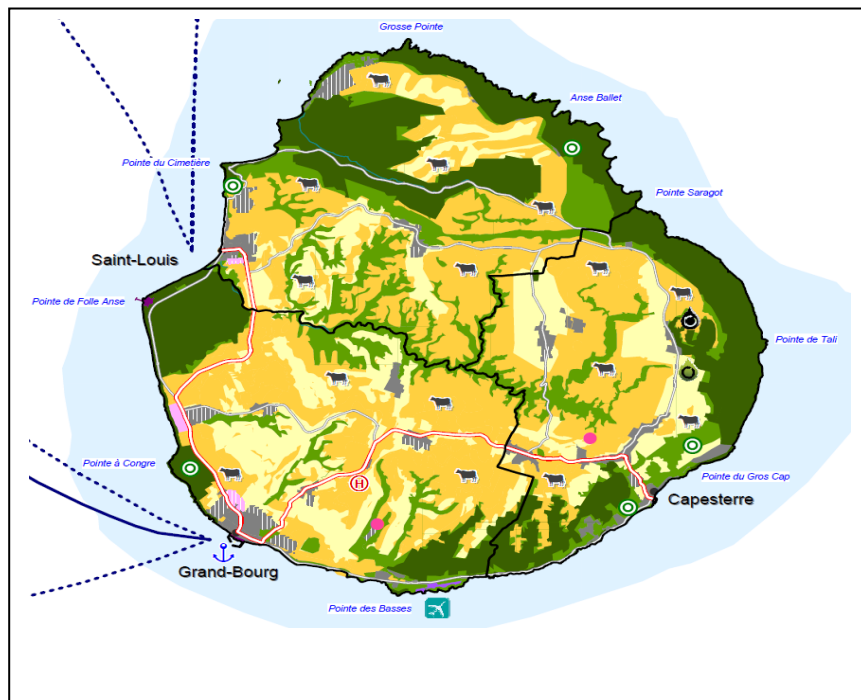
5 Défis environnementaux de Marie-Galante

- Atteindre l'objectif du Grenelle de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2020
- Protéger les paysages et le patrimoine
- Développer un tourisme responsable et durable
- Protéger les zones humides
- Réduire les rejets et mettre aux normes l'assainissement

Photo 33 : Vue aérienne des côtes de Marie-Galante



Figure 62 : Marie-Galante (Source SAR)



9.1.1 Carte d'identité environnementale

Patrimoine naturel

10% du territoire inventorié :

ZNIEFF de type 1 : 3 zones pour 1152 ha

ZNIEFF de type 2 : Marais de St Louis (465ha)

Une Zone d'Intérêt pour la Conservation des oiseaux (ZICO)

Protections réglementaires

2 APB 2.6% du territoire : Marais et bois de Folle Anse (413ha) et grotte du trou à Diable (5ha)

Protection foncière

Espace protégé du littoral (0.6%) :

Capesterre-de-Marie-Galante

Rivages de Capesterre (25 ha)

Grand-Bourg

Folle Anse / Grande Savane (40 ha ; sentier) ;

Les Basses (8 ha)

Saint-Louis

Pointe Ménard (10 ha) ;

Marais de la Rivière de Vieux-Fort (9 ha) ;

Falaises de Marie-Galante (16 ha)

Sites et paysages

Site classé : falaises Est

3 monuments historiques classés : grotte de Morne Rita, moulin Murat, ruine de l'ancienne sucrerie Trianon

2 sites géologiques remarquables : Gueule Grand Gouffre et la « Barre de l'île »

Installations de traitement des déchets

3 décharges brutes non autorisées

4 752t d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2010

Energie

2 fermes éoliennes soit 48 éoliennes pour une puissance de 2.88MW.

Plus de 500 sites en solaire thermique et photovoltaïques

Sites et sols pollués

Sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic

Les trois décharges non-conformes

La centrale EDF

Gestion de l'eau potable

Compétence : la CCMG en délégation de service public à la Générale des Eaux Guadeloupe. Tire sa ressource de sa nappe phréatique.

Infrastructure : 7 captages et 6 stations de traitement (2009).

Qualité : eau de bonne qualité toutes mesures conformes, y compris pesticides. Seule la turbidité de Grand Bourg avait 91,7% de conformité (2010).

Rendement : Mauvais (moins de 46%)

Consommation par habitant : faible (80-120 l/j/hab) car récupération des eaux de pluie et manque de ressources qui freine la production

Classement des eaux de baignade :

Bonnes qualités (A et B) sauf les Basses à Grand Bourg : eau de baignade classée C (eaux momentanément polluées)

Qualité des eaux

Qualité eaux côtières

Bon et moyen état écologique, bon état chimique

Qualité eaux souterraines

Bon état

Assainissement

Compétence : l'assainissement collectif est aussi une compétence intercommunale

Non conformité globale de l'assainissement des agglomérations de plus de 2000 EquHab en 2009 : 66 %

Taux de raccordement de la population en 2008 : de 17.6% (Capesterre-de-Marie-Galante) à 48.9% (Grand Bourg).

Ressources en matière premières et infrastructures

Une carrière, un abattoir, trois distilleries et une sucrerie

Risques

PPR des trois communes cours

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 2009 : 6 (inondations et chocs mécaniques liés aux vagues et séisme)

Activité industrielle

16 ICPE

Plans et programmes de développement durable

La charte de pays 2004/2014

Agenda 21 de Saint-Louis et de Capesterre-de-Marie-Galante en cours

9.2 Zoom sur Les Saintes

En Bref

Deux communes : Terre-de-Haut et Terre-de-Bas

Population en 2008 : 2862 habitants
Densité : 223,6 hab/km²

Evolution depuis 1999 : - 0,5%

Superficie : 15 km²

Occupation du sol	Superficie (ha)
Urbanisation	121 ha (10%)
Espaces agricoles	82 ha (7%)
Espaces naturels : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	809 ha (65 %)
Espaces naturels : forêt de feuillus	205 ha (17%)
Espace naturels : espaces ouverts	25 ha (2%)
Mangrove	
Zones humides et retenues d'eau	

Le territoire

L'archipel des Saintes, d'origine volcanique, et situé seulement à 12 km du Sud de la Guadeloupe. La pêche traditionnelle et le tourisme sont les deux piliers de l'économie Saintoise. Le tourisme est surtout développé sur l'île de Terre de Haut où les visiteurs viennent le plus souvent à la journée, environ 90 000 personnes visitent ainsi chaque année le fort Napoléon. La pêche s'organise de manière traditionnelle, sur des embarcations de type « saintoises », les pêcheurs peuvent aller jusqu'au nord de la côte sous le vent pour pratiquer leur activité.

Enjeux et conflits d'usages sur le territoire

L'enjeu des Saintes est de concilier fréquentation touristique et gestion des ressources (eau, énergie, déchets), notamment en période touristique ou lors d'événements (Mercury Day, fêtes de terre de haut...) sur un territoire de faible superficie. La gestion des déchets a ainsi été, jusqu'à maintenant, problématique. Le patrimoine historique et naturel est important et doit être protégé. Des espèces protégées tels le cactus «tête à l'anglais » et certaines orchidées sont ainsi mises en culture au fort Napoléon. L'archipel est particulièrement vulnérable aux risques naturels, de nombreux séismes ont été ressentis ces dernières années. De par la double insularité les Saintes sont dépendantes de la Basse Terre pour l'importation de ressources, notamment l'eau et l'énergie. Cette dépendance implique une gestion économe de ces ressources et une amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Tendance évolutive

La filière déchet est en amélioration, avec notamment l'implantation d'un quai de transfert (pour le moment provisoire) et le transfert par barge des déchets vers la Guadeloupe continentale. Après une période de creux, la redynamisation du tourisme guadeloupéen pourrait emmener plus de fréquentation sur l'île. La gestion de la fréquentation des milieux naturels, de la distribution en eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets et de l'énergie doit pouvoir faire face à ce développement.

5 Défis environnementaux des Saintes

- Protéger les paysages et le patrimoine
- Développer un tourisme responsable et durable
- Promouvoir une pêche durable
- Atteindre l'objectif du Grenelle de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2020
- Maîtriser la demande en énergie

9.2.1 Carte d'identité environnementale

Patrimoine naturel

25% du territoire inventorié

ZNIEFF de type 1 : 3 pour 131ha

ZNIEFF de type 2 : 2 pour 248 ha

Protections réglementaires :

2 APB (24% du territoire): Grotte de l'aérodrome (4ha),
Terre-de-haut (351ha)

Protection foncière :

Acquisition du CELRL : 18% du territoire

Terre-de-Haut

Morne Morel (23 ha ; sentiers) ;
Îlet à Cabrit (38 ha) ;
Pain de Sucre (4 ha) ; le Chameau (61 ha) ;
Pointe à l'Eau (12 ha) ; Grand Ilet des Saintes (45 ha) ;
la Batterie (2 ha) ; Rodrigue (6 ha) ;
Figuier (8 ha) ; Boisjoli (6 ha) ;
Grosse Pointe / Grande Anse (21 ha)

Terre-de-Bas

Pointe Miquelon / Gros Cap (9 ha) ;
Morne Paquette / pointe Sud (17 ha) ;
Fer à Cheval (15 ha)

Sites et paysages

Site classé : baie de Pont Pierre et Pain de sucre
(partie terrestre et partie marine),

Site inscrit : un site regroupant Terre-de-Haut, l'îlet à
cabrit, le grand ilet et l'îlet de la redonde

2 monuments historiques classés : l'église et une
ancienne poterie

Site géologique remarquable : le pain de sucre

Installations de traitement des déchets

Trois décharges fermées car non conforme

Un quai de transfert provisoire

22 bornes d'apport volontaire

1046tonnes de déchets ménagers résiduels
collectés en 2010, 129 tonnes de verre 7 tonnes
de recyclables hors verre.

Energie

7 éoliennes avec une puissance totale de
1.936MW à Terre-de-Bas

Sites et sols pollués

**Sites mis en sécurité et/ou devant faire
l'objet d'un diagnostic :**

La décharge du chameau
La décharge de marigot
La décharge de pointe du cap

Gestion de l'eau potable

Compétence : SIAEAG, en régie

Infrastructure : canalisation sous marine, l'eau
provient du captage de Belle-Eau-Cadeau

Qualité en 2010: conforme, un
renouvellement de filtre de charbon actif après
un prélèvement de pesticides non-conforme

Rendement : 45-50%

Consommation par habitant : inférieure à la
moyenne Guadeloupéenne (80-120 l/hab/j pour
Terre-de-Bas et 150-170l/hab/j Terre-de-Haut),
pratiques de récupération des eaux de pluie

Classement des eaux de baignade :

A et B (bonne qualité)

Qualité des eaux

Qualité eaux côtières : bonne

Assainissement

Compétence : SIEAEG

Conformité globale de l'assainissement des agglomérations de plus de 2000 EquHab en 2009

0% de population raccordée à Terre-de-Bas et 46.4% à Terre-de-Haut.

Risques

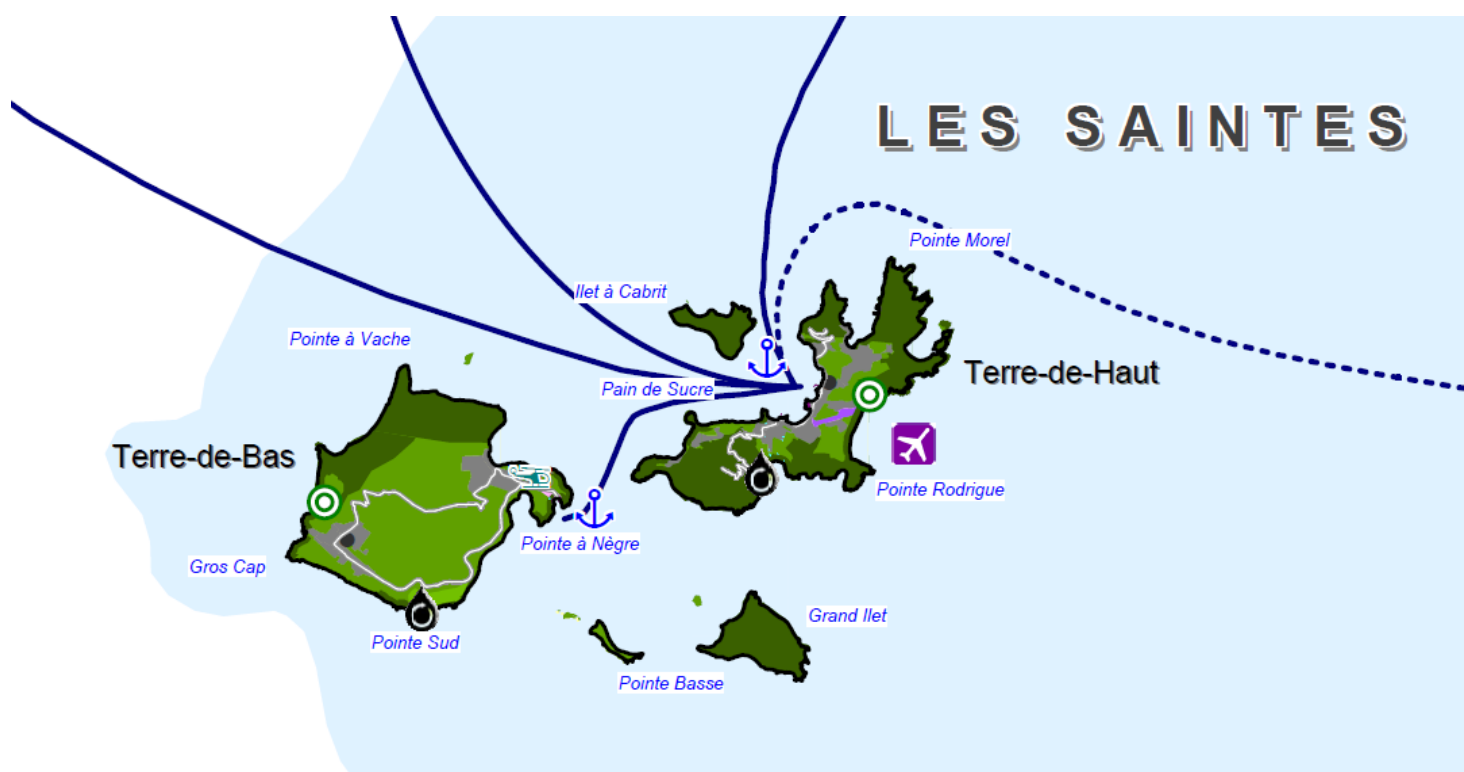
PPR en cours

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 2009 : 9 arrêtés catnat (inondations et chocs mécaniques liés aux vagues, coulée de boue et séisme)

Plans et programmes de développement durable

Agenda 21 de Terre-de-Haut

Figure 63 : Les Saintes (Source SAR)



9.3 Zoom sur La Désirade

En Bref

Une seule commune

Population 2008: 1 587 habitants

Densité : 75,1 hab/km²

Evolution depuis 1999 : -0,2%

Superficie : 21,1 km²

Taux de chômage : 30,3%

Occupation du sol	Superficie (ha)
Urbanisation	106 ha (5%)
Espaces agricoles	387 ha (19%)
Espaces naturels : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	809 ha (68%)
Espaces naturels : forêt de feuillus	
Espace naturels : espaces ouverts	150 ha (8%)
Mangrove	
Zones humides et retenues d'eau	

Le territoire

La Désirade est en fait un affleurement d'origine volcanique, témoin de la phase la plus ancienne de l'histoire des petites antilles. Les principales ressources sont la pêche, l'agriculture et le tourisme, notamment axé sur des sorties à la journée à petite terre. Le caractère géologique particulier de l'île a abouti à la création de la deuxième réserve de Guadeloupe : la réserve naturelle géologique de la Désirade. Cette réserve permet non seulement d'attester du caractère géologique exceptionnel de l'île mais aussi de protéger certaines espèces menacées tel le cactus « tête à l'anglais ».

Enjeux et conflits d'usages sur le territoire

Comme les autres îles du Sud, la Désirade subit la double insularité : les enjeux de gestion des déchets et approvisionnement en eau sont donc accrus. La Désirade est productrice d'électricité éolienne qui est envoyée vers la Guadeloupe continentale par câbles sous marins. La Désirade exporte ainsi plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

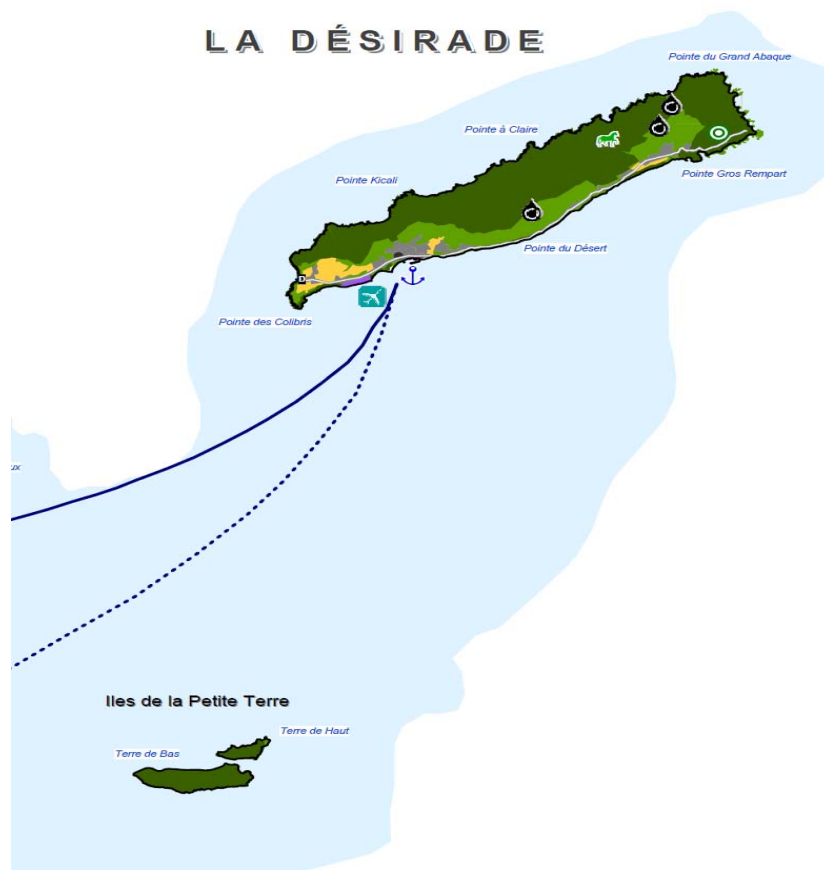
Tendance évolutive

Territoire économiquement peu attractif, gestion de la réserve à suivre, effet du changement climatique. Amélioration de la gestion des déchets, avec notamment la construction d'un quai de transfert, pour le moment provisoire.

5 Défis environnementaux de la Désirade

- Protéger les paysages et le patrimoine
- Promouvoir une pêche durable
- Atteindre l'objectif du Grenelle de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2020
- Protéger le littoral
- Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource

Photo 34 : Les îles de la Petite Terre



9.3.1 Carte d'identité environnementale

Patrimoine naturel

ZNIEFF de type 1 : 2 ZNIEFF pour 84 ha

Une ZICO sur Petite-Terre

Protections réglementaires :

Réserve naturelle géologique de la Désirade (55ha)

Protection foncière

Espace protégé du littoral :

Iles de la Petite Terre (79 ha ; parcours d'interprétation). Gestionnaires : ONF et association « Ti-Tè »

Sites et paysages

Sites géologiques remarquables : les coulées de lave et les plages anciennes

Installations de traitement des déchets

Quai de transfert prévu

Décharge brute encore autorisée (mais pas aux normes).

Gisement de 377tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2010, 65t de verre et 27t de recyclables hors verre.

Energie

46 éoliennes avec une puissance totale de 5.18MW

Une centrale thermique

Sites et sols pollués

Sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic : la décharge

Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage : EDF Beauséjour (pollution par des infiltrations de gasoil provenant de la centrale électrique entre 1990 et 1992, 6 puits de propriétaires privés ont été pollués)

Gestion de l'eau potable

Compétence : SIAEAG en régie

Infrastructure : canalisation sous marine provenant de la Grande-Terre

Rendement : Réseau entre 50 et 65% de rendement

Consommation par habitant : Consommation d'eau moyenne 150-170 (en dessous moyenne)

Classement des eaux de baignade :

A et B (bonne qualité)

Qualité des eaux

Qualité eaux côtières : bonne

Qualité eaux souterraines : bon état

Assainissement

Compétence : SIAEAG en régie

Pas de raccordement à un réseau collectif

Risques

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1990 : 2 arrêtés cat nat (inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues ; séisme)

Activité industrielle

Une ICPE (carrière)

Plans et programmes de développement durable

Premier agenda 21 labellisé

9.4 Zoom sur Le Nord Grande-Terre

Port Louis, Anse Bertrand, Petit Canal
Une communauté de communes : CCNGT
Population 2008 : 18 304 habitants
Densité : 103 hab/km²
Evolution depuis 1999 : négative pour Port Louis et Anse Bertrand (-0.2 et -0.8%) et positive pour Petit Canal (+0.6%)
Superficie : 177.2 km²
Taux de chômage en 2008 : supérieur à 30% pour Port Louis et Anse Bertrand, inférieur à la moyenne régionale pour petit canal

Occupation du sol	Superficie (ha)
Urbanisation	1208 ha (7%)
Espaces agricoles	11987ha (66%)
Espaces naturels : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	2330ha (13%)
Espaces naturels : forêt de feuillus	1073ha (6%)
Espace naturels : espaces ouverts	
Mangrove	888ha (5%)
Zones humides et retenues d'eau	689 ha (4%)

Le territoire

Le Nord Grande Terre est une des zones les moins urbanisées de Guadeloupe. La population a tendance à migrer vers les centres économiques, plus attractifs. Le relief est plat avec une côte Atlantique bordée de falaises décapetées. La côte Caraïbe est sous l'influence du Grand Cul-de-Sac Marin et possède de belles zones de mangrove. L'économie est essentiellement agricole, la commune la plus dynamique est celle de Petit Canal qui est sous l'influence de Morne à l'eau.

Enjeux et conflits d'usages sur le territoire

L'eau est l'élément source d'enjeux. L'approvisionnement en eau potable ne satisfait actuellement pas la demande. Les communes font l'objet de nombreuses coupures de distribution. Le rendement du réseau d'eau potable et d'irrigation est médiocre. La préservation de la qualité des ressources en eau est aussi un enjeu : des éléments chimiques de produits phytosanitaires ont ainsi été retrouvés dans les eaux des captages de la zone.

La gestion des déchets agricoles et notamment les plastiques liés à la culture de melon présente un enjeu écologique et paysager.

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager (mangroves, falaises...) entre parfois en conflits avec d'autres objectifs économiques et environnementaux comme le développement de l'énergie éolienne, les activités de pêche...

Tendance évolutive :

Contrairement au reste de la Guadeloupe le territoire reste exclusivement agricole, le développement de la valorisation énergétique des déchets ou le recyclage des emballages de produits phytosanitaires (déjà en place) permettra d'améliorer la qualité environnementale des pratiques. Une réserve naturelle gérée par l'ONF devrait voir le jour afin de protéger les reliques de d'espaces forestiers. Le changement climatique pourrait amplifier les problèmes d'approvisionnement en eau, modifier la composition des milieux tels que la mangrove.

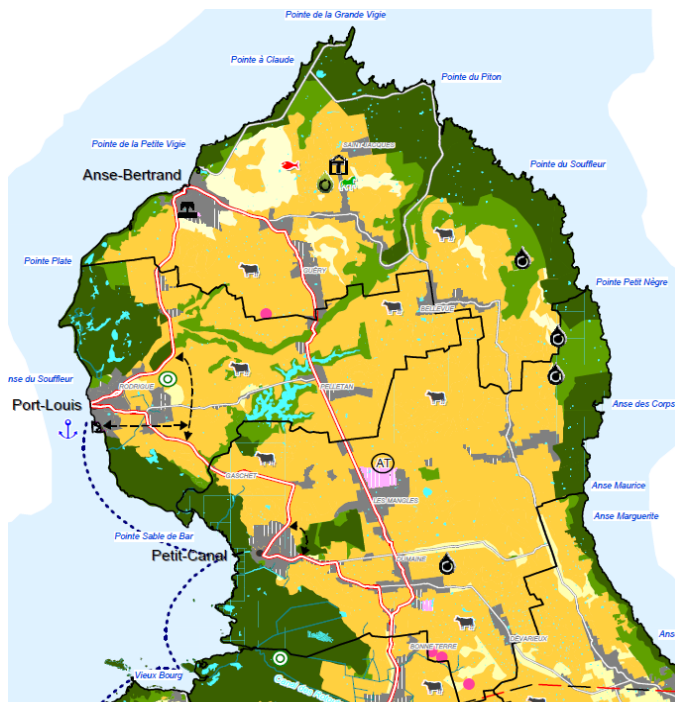
5 Défis environnementaux du Nord Grande Terre

- Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource
- Garantir une meilleure préservation de la qualité des ressources
- Protéger les paysages et le patrimoine
- Atteindre l'objectif du Grenelle de gestion intégrée des déchets à l'horizon 2020
- Promouvoir une agriculture durable

Photo 35 : Côte Nord Grande-Terre



Figure 64 : Nord Grande-Terre



9.4.1 Carte d'identité environnementale

Patrimoine naturel

ZNIEFF de type 1 : 1361 ha

ZNIEFF de type 2 : 544 ha

ZNIEFF marine : 603ha

Une partie du territoire marin classé zone **d'intérêt international du Grand Cul-de-Sac Marin** (RAMSAR)

Zone tampon et aire de transition de la réserve de biosphère

3 des 9 zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

PNG : communes de l'aire optimale d'adhésion, doit se prononcer sur l'adoption de la charte, aire maritime adjacente

Protections réglementaires

Réserve : projet de réserve (ONF)

Protection foncière

Espace protégé du littoral :

La Grande Vigie / Barre de Cadoue (74 ha ; sentier) ;

Pointe de l'Anse Bertrand (14 ha ; sentier) ;

Pointe de la Petite Vigie (4 ha ; sentier)

Marais de Port-Louis (204 ha ; sentier sur caillebotis, tour d'observation)

Installations de traitement des déchets

Une décharge sur chaque commune fermée (non conforme)

6018t de déchets ménagés résiduels collectés par les communes en 2010 et traités par le SICTOM, 157t de verre (hors Petit Canal) et 55t de recyclables hors verre, 1696t d'encombrants et 67t de déchets verts.

Energie

6 parcs éoliens soit un total de 88 éoliennes avec une puissance totale de 13.85 MW.

Centrale hydroélectrique à port louis 0.2MW

Projet de 2 centrales solaires avec stockage

Sites et sols pollués

Sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic :

Décharge Ravine Cassis

Décharge de la Darse

Décharge Grande Vigie

Gestion de l'eau potable

Compétence : SMNGT en délégation de service public

Infrastructure : . Près de la moitié de l'eau produite provient des ressources de Basse-Terre.

Rendement : Le NGT présente le plus faible rendement de réseau eau potable (autour de 40%)

Consommation par habitant : Consommation d'eau la plus faible : entre 80 et 150l/hab/jours (170 en moyenne en Guadeloupe)

Classement des eaux de baignade :

A (bonne qualité)

Qualité des eaux

Qualité eaux côtières

Bon et mauvais pour chimique

Bon et moyen pour écologique

Qualité eaux souterraines

Bon état

Assainissement

Compétence : SMNGT

Conformité globale de l'assainissement des agglomérations de plus de 2000 EquHab en 2009

Ressources en matière premières et infrastructures

Le nouveau lycée de Port Louis HQE

Risques

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 2009 : 8 arrêtés cat nat Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, séisme et coulées de boue

Risque marée cyclonique entre 1 et 2 m

Activité industrielle:

Pas d'ICPE

Plans et programmes de développement durable

Agenda 21 de Anse-Bertrand

9.5 Zoom sur Le front d'urbanisation

En bref

Deux communes : Lamentin, Ste Rose

Population 2008 : 35418 habitants

Densité : 192 hab/km²

Evolution depuis 1999 : positive (de 1.2 à 1.9%)

Superficie : 184.2 km²

Taux de chômage 2008 : 29,4 % et 33,1%

Occupation du sol	Superficie (ha)
Urbanisation	1515 ha (8%)
Espaces agricoles	7733 ha (41%)
Espaces naturels : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	37 ha
Espaces naturels : forêt de feuillus	8753 (47%)
Espace naturels : espaces ouverts	
Mangrove	662 ha (4%)
Zones humides et retenues d'eau	92 ha

Le territoire

Le front d'urbanisation ne s'apparente pas à une limite fixe. Plusieurs zones en Guadeloupe peuvent être qualifiées de « front d'urbanisation ». L'urbanisation de ces deux communes ces dernières années, au détriments des milieux naturels et agricoles, conditionne cette zone. Une grande majorité de la population d'actifs réside dans cette zone mais travaillent sur l'agglomération centrale. Le Lamentin est ainsi à la frontière entre territoire agricole et territoire péri-urbain.

Ce territoire est le centre névralgique de la gestion des déchets en Basse-Terre : le centre de stockage des déchets non dangereux ouvert à Sainte-Rose, depuis 2009, sur le site de l'ancienne décharge est le seul centre de stockage de la Basse-Terre. Il devrait évoluer vers un centre multi filière de stockage et valorisation des déchets (unité mécano biologique).

Enjeux et conflits d'usages sur le territoire

La zone concentre un bon nombre d'enjeux liés au développement de l'urbanisation : la disponibilité des terres pour l'agriculture, le maintien de la continuité écologique des milieux face au mitage, l'amélioration du réseau routier et la sécurisation des voies d'accès face au risque inondation. La qualité des eaux de rivière est aussi altérée par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

A cela s'ajoute une nécessité de valoriser le patrimoine historique (habitations, sucreries) et naturel (mangrove, Grand Cul-De-Sac-Marin) en évitant une sur-fréquentation des milieux telle qu'on peut l'observer sur certains îlets.

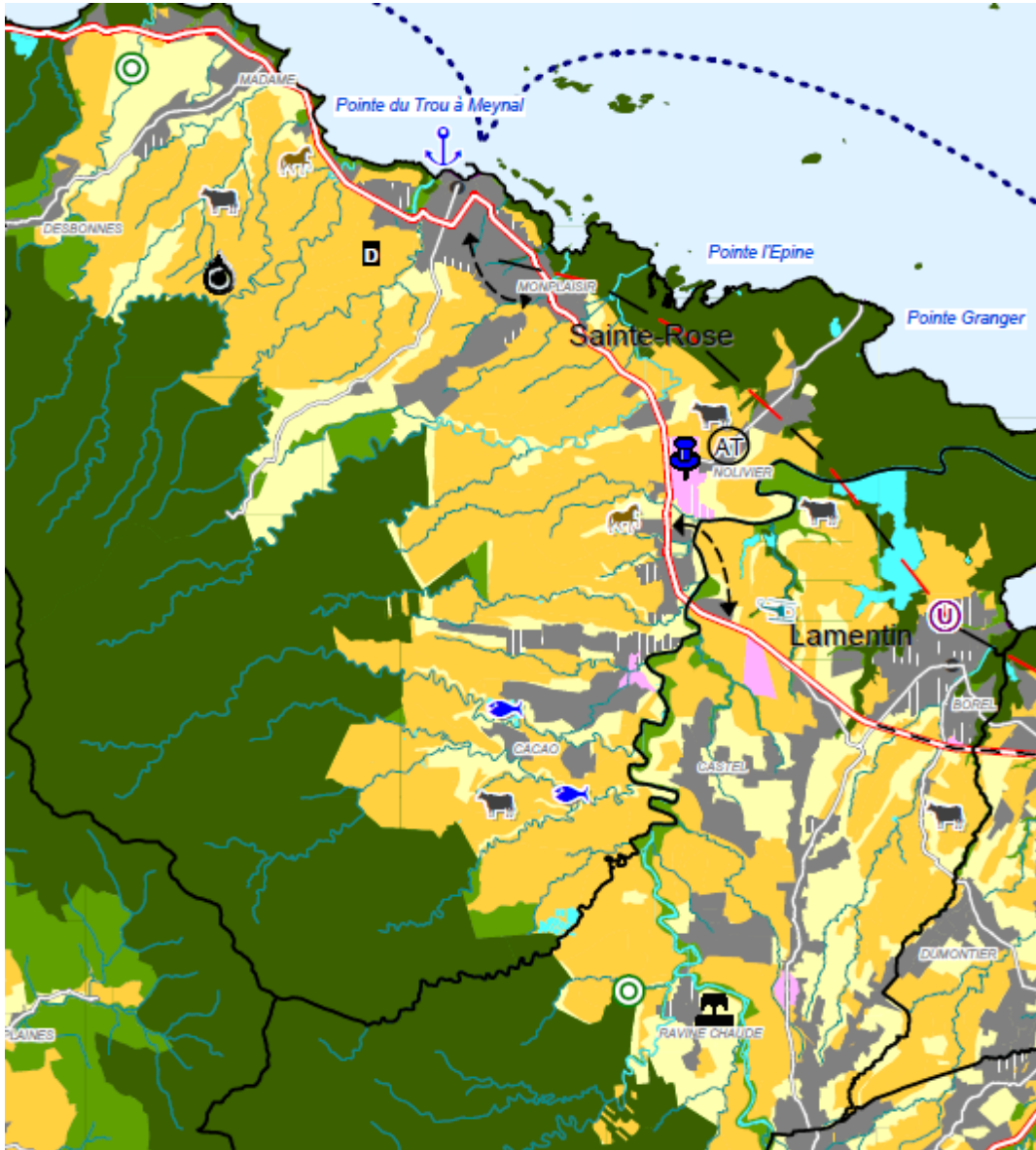
Tendance évolutive

Le développement de la population va amplifier les enjeux actuels et nécessite une action de sensibilisation de la population sur la gestion économe et la protection des ressources naturelles. L'adhésion des communes à la charte du Parc National de Guadeloupe permettra aux communes de développer des projets dans le respect de l'environnement en bénéficiant d'aides du Parc.

5 Défis environnementaux du front d'urbanisation

- Maintenir la qualité écologique et la continuité des milieux
- Promouvoir un habitat durable
- Maîtriser la demande en énergie
- Promouvoir un aménagement du territoire harmonieux
- Se prémunir contre les risques liés aux inondations

Figure 65 : Le front d'urbanisation (Source SAR)



9.5.1 Carte d'identité environnementale

Patrimoine naturel

ZNIEFF de type 1 : 55 ha sur Sainte Rose, l'îlet Kahouane (20ha) et l'îlet Tête à l'anglais (1.5ha)

PNG : inclus dans communes de l'aire optimale d'adhésion. Doit se prononcer sur l'adoption de la charte

Grand Cul-de-Sac Marin : zone humide d'intérêt national (RAMSAR)

Protections réglementaires :

Îlets du Grand Cul-de-Sac Marin en cœur du Parc National de Guadeloupe (pêche interdite)

Protection foncière

Espace protégé du littoral :

Sainte-Rose
Pointe Allègre (35 ha ; sentiers) ;
Bebel / Viard (18 ha) ; La Ramée (9 ha) ;
Pointe du trou à Meynal (7 ha) ;
Marie-Thérèse (105 ha) ;
Welch Bois Fermé (140 ha)
Lamentin
Baie du Lamentin (2 ha)

Installations de traitement des déchets

Le centre d'enfouissement et de stockage des déchets non dangereux (Ste Rose), future unité mécano-biologique.

En 2010 le CANBT a collecté et traité 9 583t de déchets ménagers résiduels, 20t de verre, 220t de recyclables hors verre, 5277t d'encombrants et 687t de déchets verts.

Energie

Centrale photovoltaïque et centrale thermique de 16MW

Sites et sols pollués

Sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic : l'ancienne décharge non conforme sur le site de Sita Espérance.

Gestion de l'eau potable

Compétence : communale. Le mode de gestion est la délégation de service public pour Lamentin et en régie pour Ste Rose

Infrastructure : 4 captages en rivière

Qualité : Le bilan 2005/2008 de la DSDS montre une turbidité des eaux de distribution fréquente et

chronique sur Ste Rose, ce qui présente des risques sanitaires. (bilan PRSE). De même la contamination bactériologique de ponctuelle à périodique

Rendement : Meilleur rendement de réseau pour Ste Rose 81% et 57% pour Lamentin.

Consommation par habitant : Consommation d'eau forte pour Ste Rose (200-305) contre 150-170 pour le Lamentin (rappel la Guadeloupe c'est 170).

Classement des eaux de baignade :

A (bonne qualité)

Qualité des eaux

Qualité eaux côtières : Mauvais chimique, moyen/mauvais écologique

Qualité eaux souterraines : Bon état (quantitatif non évalué)

Qualité eaux de surface : Bon état chimique, sauf la grande rivière à Goyaves : état mauvais du (aux pesticides). Etat écologique : moyen, médiocre (grande rivière à Goyaves), et mauvais (amont rivière moustique, amont rivière de la ramée)

Assainissement

Non conformité globale de l'assainissement des agglomération de plus de 2000 EquHab en 2009 .

Taux de raccordement à un réseau public : 15.2% (Ste Rose) et 28.9 (Lamentin)

Risques

Risque de marées cycloniques supérieures à 2m

Risque volcanique

Certaines zones peuvent être exposées, selon l'orientation des vents aux retombées de cendres

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle depuis 2009 : 5 arrêtés catnat (inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, séisme et coulées de boue)

Activité industrielle

12 ICPE (dont 3 distilleries)

9.6 Zoom sur Jarry

Figure 67 : Jarry (Source SAR)

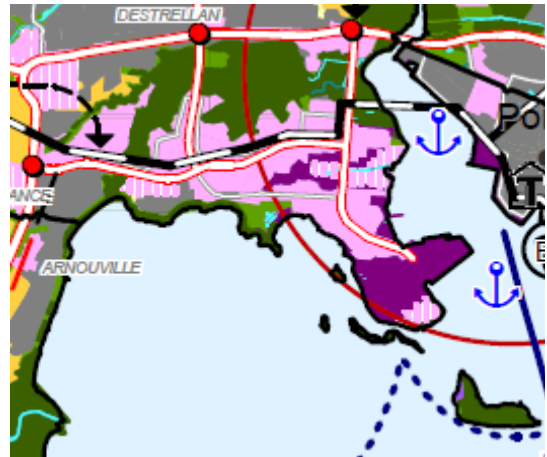
En bref

Fait partie de la commune de Baie Mahault

15 000 emplois

Superficie : 3,21 km²

Zone exclusivement urbanisée, quelques zones de mangrove subsistent.



Le territoire

A l'origine Jarry était une zone de mangrove. Les espaces ont été défrichés progressivement pour laisser place à des activités agricoles. En 1960 une zone industrielle y a été créée, elle est aujourd'hui la zone industrielle la plus importante de Guadeloupe, s'étendant sur une superficie de 321ha. Entre 3000 et 4000 entreprises y sont localisées. Le Port Autonome de la Guadeloupe, établissement public de l'Etat créé en 1975, régi par la loi de 1965 sur les Ports Autonomes est localisé sur la zone.

Enjeux et conflits d'usages sur le territoire

Jarry est le poumon économique de l'île de Guadeloupe, entre 30 000 à 40 000 véhicules fréquentent la zone par jour. En conséquence de gros enjeux sur la consommation des ressources naturelles et la réduction des rejets (déchets, pollution dans l'air, effluents portuaires et industriels...). La promotion du développement durable auprès des entreprises est donc une nécessité. La gestion du risque industriel et le domaine des transports présentent aussi des enjeux importants sur la zone.

La mangrove de Jarry est passée de 800ha dans les années 50 à 200ha. Il faut donc favoriser la conservation de la mangrove restante pour la continuité des milieux. Une action de l'ONF est en cours à ce sujet.

Tendance évolutive

Le développement de la zone, l'agrandissement du port qui pourrait favoriser l'installation de nouvelles entreprises. L'accompagnement des entreprises pour limiter les impacts environnementaux est donc en train de se développer : diagnostics énergétiques, diagnostic sur la gestion des déchets (en cours sur la commune de Baie-Mahault). La finalisation du Plan Local d'Urbanisme de Baie-Mahault permettra de cadrer le développement de la zone qui a été jusqu'à aujourd'hui anarchique, via notamment le PADD (programme d'actions de développement durable).

5 Défis environnementaux de Jarry

- Développer le contrôle et la formation aux normes environnementales des activités et infrastructures
- Limiter les impacts environnementaux des grands projets d'aménagement du territoire
- Sensibiliser à la protection de l'environnement
- Améliorer la gestion du risque sur la pointe Jarry
- Protéger les zones humides

9.6.1 Carte d'identité environnementale

Patrimoine naturel

Projet Interreg Zones Humides Littorales : opération de délimitation et de matérialisation de la forêt marécageuse.

Protection foncière

Espace protégé du littoral :
Jarry / Houelbourg (17 ha)

Installations de traitement des déchets

Caribéenne de recyclage (déchets métalliques)
La SARP (traitement des huiles)
SNR (traitement des VHU)

Energie

Centrales EDF de Jarry Nord et Jarry Sud

Sites et sols pollués

Sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic : la SARA, Centrale EDF Jarry Sud et Jarry Nord, la Caribéenne de recyclage

Accidents industriels depuis 1990 (bd barpi)

- 2000 : Pollution marine dans la baie (plan Polmar mer)
- 2007 Fuite de canalisation d'hydrocarbures dans la mer (PAG)
- 2008 : Fuite de produits chimiques dans la mer au niveau du PAG

Gestion de l'eau potable

Compétence : SIAEAG.

Consommation par habitant : Consommation parmi les plus fortes : entre 200 et 305l/hab/jours (170 en moyenne en Guadeloupe)

Surveillance de la qualité de l'air

Les concentrations en polluant les plus élevées sont observées à Jarry

Qualité des eaux

Qualité eaux côtières : mauvais

Qualité eaux souterraines Bon état (quantitatif non évalué)

Assainissement

Compétence : SIEAEG

Nuisances sonores

Cartes de bruits des voies d'accès réalisées : autour de la N1 : 1169 sont concernées par un dépassement de la valeur limite (Lden) dont 3 établissements scolaires

Projets structurants

Projet de grand port

Risques

Risque marée cyclonique supérieure à 2m

1 DICRIM sur Baie-Mahault (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Quatre établissements inclus dans le PPRT de la Pointe Jarry, dont deux établissements SEVESO seuil haut et un seuil bas. Un PPI (plan particulier d'intervention), testé en juin 2011.

1 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour la pointe Jarry.

Activité industrielle

32 ICPE

Plans et programmes de développement durable

PLU de Baie M